

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DESC	Date	16 février 2024
Numéro	24.123	Heure	10h27

Auteur-e(-s) : Barbara Blanc

Titre : Les restaurants ferment, et ce sont nos villages et villes qui perdent en attrait

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

La crise du Covid-19 continue de marquer durablement le secteur de la restauration de la région. Les fermetures d'établissements, même renommés, deviennent monnaie courante.

Le recrutement de personnel qualifié apparaît particulièrement difficile alors que beaucoup de professionnelles et professionnels se sont détourné-e-s de cette activité durant la pandémie. Les habitudes de consommation de la clientèle semblent avoir elles aussi évolué. L'inflation conséquente de ces derniers mois accentue encore la pression sur les restauratrices et restaurateurs. Finalement, le remboursement de prêts Covid peut être la goutte de trop pour certains établissements.

Ces fermetures mettent à mal la vie de nos villages et de nos villes. Ce sont autant de lieux de rencontre, de fête et d'ouverture sur les arts culinaires d'ici et d'ailleurs qui disparaissent. De plus, certains agriculteurs et certaines agricultrices de la région perdent également des débouchés. Finalement, des établissements publics vides ayant pignon sur rue n'offrent pas une image accueillante de nos villages et de nos villes.

Aussi, le Conseil d'État est prié de préciser son point de vue sur cette problématique :

1. Quelles actions de politique économique a-t-il à sa disposition pour réduire le risque de fermeture de restaurants, à court et moyen terme ? Idem pour les communes.
2. Quelles discussions entretient-il avec les communes sur ce sujet ? Quels soutiens peut-il leur apporter en plus de la possibilité des programmes d'impulsion déjà existants ?
3. Quelles conséquences économiques ont pu être constatées jusqu'à présent ?
4. Les restauratrices et restaurateurs évoquent fréquemment la lourdeur de la tâche administrative. Est-il possible de l'alléger ?
5. Le Conseil d'État peut-il nous informer sur la situation des remboursements des prêts Covid par le milieu de la restauration ? Quelles mesures de politique économique a-t-il à sa disposition pour alléger la pression du remboursement de ces prêts ?
6. De quelles manières entend-il promouvoir et soutenir activement les filières de formation de la restauration (de la cuisine au service) ?
7. Finalement, a-t-il connaissance de répercussions directes ou indirectes négatives sur certaines exploitations agricoles neuchâtelaises ?

Développement (commentaire aux questions) :

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Barbara Blanc

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Cloé Dutoit	Jean-Marie Rotzer	Manon Roux
Emile Blant	Niel Smith	Marc Fatton

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 30 octobre 2024

Quelles actions de politique économique le Conseil d'État a-t-il à sa disposition pour réduire le risque de fermeture de restaurants, à court et moyen terme ? Idem pour les communes.

Le cadre légal voulu par le législateur au travers de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), n'offre au Conseil d'État que très peu de possibilités de soutien en ce qui concerne l'économie de proximité, à laquelle le secteur de la restauration appartient. Par ailleurs, la LADE prévoit que l'État soutienne l'innovation et le développement économique et non les entreprises en difficulté, quel que soit leur secteur d'activité, afin d'éviter les distorsions de concurrence. Les actions de politique économique que les autorités cantonales peuvent mettre en place pour réduire le risque de fermeture de restaurants ne sont dès lors qu'indirectes, en agissant par exemple sur les conditions-cadres liées. Pourtant, là encore, la marge de manœuvre reste faible.

Ce sont les communes qui sont compétentes pour traiter les questions en lien avec l'économie de proximité, dont font partie les restaurants, en visant à dynamiser les centres-villes ou les villages.

Quelles discussions le Conseil d'État entretient-il avec les communes sur ce sujet ? Quels soutiens peut-il leur apporter en plus de la possibilité des programmes d'impulsion déjà existants ?

Dans la mesure où les compétences en matière de promotion économique entre l'État et les communes sont différentes et clairement définies, les coordinations régulières entre les deux niveaux institutionnels ne traitent pas spécifiquement des questions liées à la restauration. Les thèmes du tourisme et de l'aménagement du territoire sont par contre abordés régulièrement, visant à offrir les conditions-cadres les plus favorables possibles.

Par ailleurs, l'État reste actif dans le domaine de la restauration au travers des collaborations instaurées par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) avec GastroNeuchâtel, notamment en vue d'améliorer la qualité de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi qu'au travers de l'encouragement à la formation des exploitant-e-s et du personnel des établissements publics du canton (programme Eurêka).

Quelles conséquences économiques ont pu être constatées jusqu'à présent ?

Les différentes données fournies par le service de statistiques (STAT) montrent une légère croissance du nombre d'établissements du secteur de la restauration dans le canton de Neuchâtel sur la période de 2018 à 2022. Il s'agit là des données officielles les plus récentes disponibles.

Établissements dans le domaine de la restauration				
2018	2019	2020	2021	2022
613	621	630	638	647
Emplois dans le domaine de la restauration				
2018	2019	2020	2021	2022
3095	3116	3096	3280	3465

On ne peut dès lors pas relever un effet direct de la pandémie de Covid-19 sur le nombre d'établissements et d'emplois dans le canton. Ceux-ci ont poursuivi une tendance haussière entre 2018 et 2022. Les emplois ont certes légèrement baissé en 2020 par rapport à 2019, mais une forte reprise s'est produite dès 2021.

Ces chiffres sont corroborés par le nombre d'autorisations délivrées par le SCAV, dont voici l'inventaire au 31 décembre de chaque année :

- 2019 : 1'204 établissements publics
- 2020 : 1'280 établissements publics
- 2021 : 1'301 établissements publics
- 2022 : 1'263 établissements publics
- 2023 : 1'286 établissements publics

Au 21 octobre 2024, le SCAV dénombre 1'275 établissements publics en activité, dont 961 établissements traditionnels (bars, restaurants, brasseries, tea-rooms et autres exploitations analogues). À noter encore que le taux de rotation annuel des établissements publics est passé de 24% en 2013 à 10% en 2023, après dix ans de mise en œuvre de la nouvelle loi sur les établissements publics (LEP).

En analysant les chiffres mentionnés ci-dessus, il apparaît que, malgré quelques fluctuations, le secteur de la restauration dans le canton de Neuchâtel a enregistré une croissance nette, y compris en ce qui concerne le nombre d'emplois, et cela même pendant la période de crise liée à la Covid-19 (2020-2021). Les informations relayées récemment dans les médias semblent plutôt refléter des variations normales du marché, sans lien direct avec les impacts de la crise sanitaire. En outre, force est de constater que plusieurs établissements qui ont annoncé leur

fermeture récemment ont trouvé un repreneur (par exemple, Maison des Halles, Auberge d'Hauterive, La Parenthèse).

Les restauratrices et restaurateurs évoquent fréquemment la lourdeur de la tâche administrative. Est-il possible de l'alléger ?

Le 1^{er} janvier 2015, date d'entrée en vigueur des lois actuelles sur la police du commerce (LPCom) et sur les établissements publics (LEP), les documents requis pour le dépôt d'une demande d'autorisation ont été réduits au strict minimum.

Outre le concept d'autocontrôle (concept élaboré par la branche elle-même), seuls des documents permettant d'identifier l'entité exploitante et de vérifier que les conditions d'octroi soient remplies par les personnes exerçant des fonctions dirigeantes dans cette dernière ou à responsabilités au sein de l'établissement sont exigés (extrait du registre du commerce, statuts de l'association, extrait de casier judiciaire, copie de pièce d'identité).

En cours d'exploitation, l'exploitant-e est tenu-e de déclarer son chiffre d'affaires annuel au SCAV et les éventuelles modifications d'autorisation sont traitées à l'aide de formulaires simplifiés.

Finalement, le Conseil d'État a soumis cet été au Grand Conseil un projet d'optimisation des LEP et LPCom pour simplifier encore – où cela est possible – l'exploitation des établissements publics. Avec l'appui du Grand Conseil, il espère sa mise en vigueur au premier semestre 2025.

Le Conseil d'État peut-il nous informer sur la situation des remboursements des prêts Covid par le milieu de la restauration ? Quelles mesures de politiques économiques a-t-il à sa disposition pour alléger la pression du remboursement de ces prêts ?

Le Conseil d'État n'est malheureusement pas en mesure de fournir un état de situation propre au domaine de la restauration. Concernant l'ensemble des bénéficiaires des crédits Covid, il peut être indiqué ce qui suit.

S'agissant des crédits octroyés par le service de l'économie (NECO), 220 prêts sans intérêt de maximum 15'000 francs ont été accordés aux petits indépendants, pour un total de 2'965'000 francs. À ce jour, 184 de ces crédits ont été complètement remboursés pour un montant de 2'678'204 francs ; 12 crédits ont été transférés au contentieux pour un montant de 117'725 francs ; 24 prêts sont encore en cours de remboursement pour un montant de 169'071 francs. Pour ces prêts, le NECO s'est toujours montré ouvert à trouver des arrangements de paiement pour autant que les perspectives financières reposent sur des bases crédibles et solides.

S'agissant des crédits Covid-19 octroyés par les banques et cautionnés par le SECO au travers des organisations suisses de cautionnement (Cautionnement romand pour les sociétés du canton de Neuchâtel), 2'743 prêts ont été accordés pour un montant de 322 millions de francs. Au 26 septembre 2024, 1'104 crédits ont été complètement remboursés pour un montant de 177 millions de francs ; 1'387 crédits sont encore ouverts pour un montant initialement accordé de 128 millions de francs, dont 56 millions ont été remboursés ; 72 millions de francs restent donc à rembourser. Finalement, 252 crédits sont au contentieux pour un montant de 17 millions de francs.

Le Conseil d'État n'a pas de visibilité sur la politique que les banques appliquent quant à ces crédits. Il n'a donc évidemment pas de moyen d'action pour intervenir dans une relation contractuelle entre un établissement bancaire et un établissement public. Néanmoins, les autorités cantonales recommandent aux établissements concernés de renégocier les échéances du contrat de prêt avec les banques s'ils se trouvent dans une telle situation ou d'évoquer le cas avec Cautionnement romand.

De quelles manières entend-il promouvoir et soutenir activement les filières de formation de la restauration (de la cuisine au service) ?

Les formations en lien avec les métiers « services & goût » incombent à l'organisation du monde du travail (OrTra) « Hotel & Gastro formation » (HGF), qui définit les contenus de la formation professionnelle et qui s'engage pour la promotion de l'image du secteur, de son développement et du soutien à la formation professionnelle dans sa branche.

Des salons des métiers permettent aux jeunes de découvrir les professions d'HGF. Dans le canton de Neuchâtel, Capa'cité dispose d'un magnifique quartier gourmand pour mettre en valeur notamment les professions de la restauration.

Le Conseil d'État est très engagé dans la promotion de la formation professionnelle, et ce depuis plus de quinze ans, avec de bons résultats. Dans ce cadre, le service des formations professionnelles et de l'orientation (SFPO) organise chaque année plusieurs Forums des métiers et un Last Minute de l'apprentissage, afin de valoriser cette filière de formation par les présentations des OrTra et de mettre en lien les jeunes et les entreprises formatrices. Les métiers « services & goût » y sont représentés.

Il est important de relever que les personnes en formation professionnelle qui étaient engagées dans les établissements ayant subi une fermeture ont toutes pu retrouver une place d'apprentissage, avec le soutien de l'office des apprentissages, afin de poursuivre leur formation.

Enfin, le Conseil d'Etat a-t-il connaissance de répercussions directes ou indirectes négatives sur certaines exploitations agricoles neuchâtelaises ?

Une part importante des vins neuchâtelais est consommée dans les hôtels, restaurants et cafés de la région. La potentielle fragilisation de la branche de la gastronomie serait une mauvaise nouvelle pour la viticulture neuchâtelaise. Au niveau agricole, la valorisation directe des produits locaux par la restauration est moins significative.

Heureusement², et comme déjà dit, il n'est pas constaté de baisse objective des activités de la branche restauration dans le canton.